



Recommandations du groupe de philosophie concernant le travail dans les classes de philosophie

Les recommandations suivantes, relatives au travail dans les classes de philosophie, peuvent constituer un document de référence pour les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, pour les équipes pédagogiques et administratives, ainsi que pour les élèves et les parents d'élèves.

L'enseignement de la philosophie en classes terminales s'inscrit dans le cadre des programmes nationaux tels qu'ils sont définis pour l'ensemble des séries générales et technologiques par les arrêtés du [27-5-2003](#) (séries générales) et du [25-8-2005](#) (séries technologiques). Cet enseignement est évalué par les épreuves du baccalauréat, telles qu'elles sont définies par les notes de service [n° 2012-118 du 31-7-2012](#) (séries générales) et [n° 2006-087 du 19-5-2006](#) (séries technologiques).

La présente note préconise un certain nombre d'éléments d'organisation du travail dans les classes de philosophie. Elle fournit des recommandations qui appellent complément et ajustement de la part de chaque professeur, compte tenu, notamment, du nombre de classes dont il a la responsabilité, de leurs effectifs globaux, ainsi que des besoins particuliers des élèves.

Le travail actif et régulier des élèves est la condition de leurs progrès dans l'acquisition de connaissances et d'une culture philosophiques, dans la pratique de la lecture et de l'écriture, dans l'exercice d'une réflexion critique, dans l'appropriation de méthodes rigoureuses et dans la familiarisation avec les épreuves de philosophie du baccalauréat. Le professeur veille donc, pour l'ensemble des élèves, à l'appropriation effective de l'enseignement dispensé. Il s'efforce de prendre en compte les difficultés que rencontrent certains élèves, appelant, de sa part, une pédagogie opportunément différenciée.

L'organisation du travail des élèves constitue une dimension capitale de leur réussite. Elle fait donc partie intégrante de l'enseignement. Dès le début de l'année scolaire et en complément des séquences de cours, le professeur aide les élèves dans l'organisation de leur travail personnel. À cet effet, un cahier de textes de la classe, numérique ou non, est régulièrement tenu à jour par le professeur. Il consigne les grandes étapes du cours, les principaux exercices et corrigés, ainsi que le calendrier des travaux en cours et à venir. Les élèves et les familles doivent pouvoir s'y référer à quelque moment de l'année que ce soit.

Le cours, qui n'est pas calqué sur l'ordre de présentation des champs et des notions du programme, requiert de la part de chaque professeur une élaboration personnelle ajustée

aux besoins des élèves et à la progressivité de leurs acquisitions. L'étude suivie des œuvres (une dans les séries ES et S de la voie générale, deux dans la série L) n'est pas séparable de l'étude des notions et des problèmes philosophiques. Elle peut, selon le choix du professeur, être articulée ou intégrée à l'un ou à l'autre des chapitres du cours, parfois à plusieurs. Il importe que la dimension de l'œuvre, considérée dans sa totalité, soit effectivement prise en compte. Une telle étude ne doit pas être confondue avec une explication ou un commentaire linéaire et systématique – ce qui aurait pour conséquence de limiter le choix à des œuvres très courtes – ni réservée à la seule préparation de l'oral du baccalauréat et donc repoussée en fin d'année scolaire.

Favorisant le travail autonome des élèves, le professeur diversifie les exercices écrits et oraux, en cours et hors du cours. Ces exercices permettent d'explicitier et d'interroger le sens et la portée des contenus enseignés. Le professeur prépare ainsi les élèves aux épreuves du baccalauréat : dissertation, explication de texte, épreuves orales du second groupe.

Les travaux proposés aux élèves encouragent un effort soutenu et régulier. Même partiels, les exercices forment autant d'étapes différenciées et destinées à être articulées les unes aux autres. Ils préparent aux devoirs (dissertation ou explication de texte). S'il propose des séquences de travail partielles (commentaire d'une phrase ou d'un court paragraphe, travail ponctuel de méthodologie de la dissertation, etc.), le professeur s'applique à vérifier leur aboutissement et leur intégration dans des travaux plus complets.

Parmi les travaux écrits et oraux, sont particulièrement significatives :

- les séquences consacrées à l'expression écrite ou orale. Rigoureusement indissociables des contenus philosophiques enseignés, elles permettent aux élèves de s'exercer à l'interrogation philosophique : analyse ou synthèse de notions, distinctions conceptuelles, détermination de problèmes, élaboration de concepts ;
- la lecture, en classe comme en dehors de la classe : lecture d'œuvres suivies et régulièrement étudiées selon les prescriptions du programme ; lecture d'extraits choisis par le professeur en articulation avec les travaux en cours ; relecture et apprentissage du cours lui-même. Le fait que certains élèves lisent peu ne justifie pas de renoncer à cette dimension essentielle de la classe de philosophie ;
- la prise de notes en classe fait partie du travail des élèves. Elle fait l'objet d'une attention spécifique de la part des professeurs. Les notes correspondent précisément au cours, dont elles font apparaître la continuité et l'ordonnance. Elles permettent aux élèves de s'orienter lors de leurs travaux personnels ou de leurs révisions.

Quelles qu'en soient la nature (écrite ou orale) et l'importance (dissertation, explication de texte ou exercice de moindre extension), les travaux des élèves donnent lieu, en classe, à un compte-rendu et à un corrigé ajustés. Le corrigé d'un exercice offre aux élèves un exemple précis de traitement des sujets proposés et les met à leur portée.

Pour ce qui concerne la notation, les notes ou les remarques susceptibles d'être perçues comme humiliantes sont proscrites. À la différence de la notation au baccalauréat, qui sanctionne une année de travail et qui évalue le niveau de connaissances exigibles en fin de classe terminale, la notation en cours d'année a une finalité et une signification pédagogiques. Explicite et intelligible, l'évaluation aide par conséquent les élèves à progresser. La notation intègre, avec la pondération requise, l'ensemble des exercices proposés durant la période concernée (trimestre ou semestre).

La réussite aux épreuves du baccalauréat (dissertation ou explication de texte) représente, pour les élèves, un objectif majeur et légitime. Les élèves y sont préparés dès le début de l'année par des exercices appropriés, intégrés au développement d'ensemble du cours et permettant l'acquisition progressive des aptitudes intellectuelles et discursives qu'ils auront à mettre en œuvre le jour de l'examen.

Des devoirs écrits correspondant aux épreuves du baccalauréat sont proposés aux élèves à un rythme régulier. Ils combinent les travaux « en temps limité » et ceux « en temps libre » en dehors de classe. Ces derniers représentent une forme de travail de grande utilité pour les élèves : le risque de plagiat ne doit pas conduire à y renoncer. Des formes de travail mixtes, associant les préparations et recherches faites en dehors de la classe à des exercices de composition faits en classe permettent d'en éviter l'écueil.

En concertation avec les équipes pédagogiques, le professeur de philosophie veille à l'organisation d'un nombre suffisant de devoirs en temps limité (« baccalauréats blancs » ou devoirs surveillés).

Le nombre de devoirs varie en fonction du nombre de classes dont le professeur a la charge. Sont recommandés :

- dans la série L : *au minimum*, 8 devoirs sur l'ensemble de l'année, dont 4 en temps limité ;
- dans les séries S et ES : *au minimum*, 6 devoirs sur l'ensemble de l'année, dont 3 en temps limité ;
- dans les séries technologiques : *au minimum*, 5 devoirs sur l'ensemble de l'année dont 2, en temps limité.

Quand sa charge de cours excède quatre classes, le professeur peut diminuer le nombre de devoirs ou, alternativement, en alléger la correction. Il ajuste sa charge de travail et celle des élèves aux objectifs de l'équipe pédagogique et, le cas échéant, cherche l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de philosophie de son académie d'exercice.

La constitution des listes de textes pour les épreuves orales du second groupe porte impérativement mention de l'œuvre étudiée (ou, en série L, des deux œuvres étudiées). Font exception les classes des séries technologiques, pour lesquelles il est admis que la liste soit constituée d'un corpus d'extraits empruntés à des œuvres différentes.

Pour les séries générales, la délimitation des parties plus précisément expliquées est explicitement indiquée. Il est rappelé aux élèves qu'il ne s'agit pas, pour eux, de considérer des textes isolés les uns des autres ou de restituer une explication apprise en quelque façon « par cœur », mais qu'un exposé clair et rigoureux doit attester de la compréhension qu'ils en ont.

Les outils numériques offrent des commodités fonctionnelles au-delà desquelles le professeur conduit les élèves à une authentique exploration et à un usage réfléchi des ressources en ligne. Sans jamais omettre le contexte spécifique de la classe de philosophie et de ses exigences intellectuelles, le professeur aide les élèves à faire une utilisation pertinente et appropriée des outils et des ressources numériques, et à distinguer la simple documentation de l'élaboration proprement philosophique de l'information.